

FICHE

EUROGENDFOR

1. SITUATION

Parmi les instruments de gestion des crises dont disposent les Organisations Internationales, la *Force de Gendarmerie Européenne* (EGF), qui s'est imposée comme un moyen d'intervention efficace en mesure d'opérer dans des contextes hautement déstabilisés, a acquis une place importante.

L'idée de créer une structure composée de forces de police à statut militaire à faire intervenir en zones de crise sous l'égide de l'OTAN, de l'ONU, de l'UE ou de coalitions *ad hoc*, a été lancée au cours de la réunion informelle des Ministres de la Défense de l'Union Européenne qui s'est tenue à Rome le **8 octobre 2003**. Les Ministres de la Défense français et italien (Michèle ALLIOT MARIE et Antonio MARTINO) ont alors convenu de la nécessité de disposer d'un instrument en mesure de s'insérer dans un secteur spécifique des *Opérations de Soutien à la Paix* (PSO), pour effectuer des activités de police, en substitution ou en renfort des forces de police locales en les accompagnant, lorsque ces dernières ne sont pas en mesure d'effectuer une partie ou la totalité de leurs missions.

Une **table ronde** a donc été constituée pour rédiger une *Déclaration d'Intentions* convenue entre les représentants des Forces de Police à statut militaire de l'Union Européenne¹ et **signée le 17 septembre 2004 à Noordwijk (Hollande)** en marge de la réunion informelle des Ministres de la Défense de l'Union Européenne.

Le contenu de cette déclaration a ensuite été formalisé dans un traité international signé le **18 octobre 2007 en Hollande** et encore à ce jour sujet à un processus de ratification parlementaire².

L'Etat Major (SM) de l'EGF prévoit précisément **un total de 36 postes répartis équitablement** entre l'« *Arma dei Carabinieri* » italienne, la « *Gendarmerie Nationale* » française, la « *Guardia Civil* » espagnole, la « *Guardia Nacional Republicana* » portugaise actuellement en charge du Commandement du « *Permanent Headquarter* (PHQ) » de Vicence, la « *Marechaussée* » hollandaise et la « *Gendarmeria* » roumaine (devenue membre EGF depuis le mois de décembre 2008).

Le PHQ de l'EGF précité dont le siège est situé à la caserne « Chinotto », où se trouve également le Centre d'Excellence pour les « *Stability Police Units* (CoESPU) », est un Commandement également chargé de la planification des futures opérations de Police. Une telle solution permet en outre, en phase de conduite des opérations, de pouvoir disposer d'un Etat Major (« *Quartier Général* ») implanté hors du Théâtre des Opérations, en mesure de communiquer avec les Autorités politiques responsables de la mission ainsi que de diriger et contrôler les opérations sur le terrain.

Grâce à la souplesse de sa structure, l'EGF peut être mise indifféremment à la disposition d'Autorités militaires ou civiles.

La présidence du CIMIN (*Comité Interministériel de Haut Niveau*), organe chargé de la coordination politico-militaire de l'EGF, a été tenue par l'Italie durant toute l'année 2010. En 2011 c'est l'Espagne qui a succédé à l'Italie.

L'intérêt croissant suscité par la Force nouvellement constituée s'est accompagné des demandes de la **Roumanie**, de la **Turquie**, de la **Pologne** et de la **Lituanie**, d'adhérer à l'EGF respectivement en qualité de membre, d'observateur et de partenaires.

La possibilité d'ouverture à de nouveaux pays est subordonnée au respect de **conditions technique –être une force de police à statut militaire– et politique –être Pays membre ou candidat à l'entrée dans l'Union Européenne–**.

Les visites d'étude effectuées dans les pays cités ont permis de reconnaître : à la **Roumanie** (« *Gendarmeria romana* ») le statut de **membre effectif**³ au même titre que l'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal et la Hollande ; à la **Turquie** (« *Jandarma* ») le statut d'**observateur** ; à la **Pologne** (*Gendarmerie Militaire Polonaise*) et à la **Lituanie** (« *Public Security Service* ») celui de **partenaires**.

¹ L'« *Arma dei Carabinieri* » italienne, la « *Gendarmerie Nationale* » française, la « *Guardia Civil* » espagnole, la « *Guardia Nacional Republicana (GNR)* » portugaise et la « *Marechaussée* » hollandaise.

² L'Italie, la Hollande, l'Espagne et le Portugal ont conclu le processus de ratification du Traité. Le processus est encore en cours en France.

³ Réunion du CIMIN du 18 décembre 2008

2. EMPLOI OPERATIONNEL

Premier emploi opérationnel de l'EGF : le CIMIN⁴ a décidé de la participation de la Force à l'opération militaire « **EU FOR ALTHEA** » en Bosnie Herzégovine dans le cadre de l'Unité Intégrée de Police (**IPU**) déjà menée par l'« *Arma dei Carabinieri* » italienne, de Sarajevo. L'emploi opérationnel d'EGF s'est conclu le 31 octobre 2010. L'« *Arma dei Carabinieri* » italienne a fourni la contribution la plus forte à travers le support logistique apporté en mettant à la disposition de la Force la base de Butmir².

Depuis le 8 décembre 2009 l'EGF est également officiellement employée en Afghanistan dans le cadre de la mission ISAF et de formation de l'Alliance Atlantique (**NATO Training Mission-Afghanistan, NTM-A**) pour la formation, l'entraînement et à l'accompagnement opérationnel de la police Afghane.

Le 8 février 2010 le CIMIN a en outre approuvé l'emploi de l'EGF dans le cadre de la mission MINUSTAH à Haïti, où elle a opéré grâce à une **Formed Police Unit (FPU)** italienne (de 120 Carabiniers), une **Formed Police Unit (FPU)** française (de 147 Gendarmes) et un **Special Weapons And Tactics (SWAT) Platoon** espagnol (23 u. Guardia Civil). La mission s'est conclue le 31 décembre 2010.

⁴ 19 juillet 2007